

Avenant au contrat « mes-placementsVie » & « mes-placementsCapi » - Mai 2006

Conditions spécifiques d'investissement sur la SCPI SELECTINVEST 1

Je soussigné, Souscripteur du contrat n° (*en cas d'arbitrage et de versement complémentaire*) ouvert auprès de e-cie vie en date du souhaite souscrire à l'unité de compte Sélectinvest 1.

Dans le cadre d'une nouvelle souscription, joindre cet avenant au Bulletin de souscription.

J'accepte les conditions suivantes :

- L'investissement sur l'unité de compte Sélectinvest 1 sera réalisé uniquement lors du versement initial ou d'un versement libre.
- Les versements libres programmés, les arbitrages programmés, la dynamisation des plus-values, la sécurisation des plus-values et les rachats partiels programmés sont exclus.
- L'investissement dans l'unité de compte Sélectinvest 1 sera réalisé dans la limite de l'enveloppe disponible.
- L'investissement dans l'unité de compte Sélectinvest 1 sera limité à 50 % du versement.
- Seuls les arbitrages provenant du fonds Euro sont autorisés dans la limite de 50 % de la valeur atteinte du contrat au moment dudit arbitrage.
- Lors d'un investissement et conformément à l'article A 131-3 du Code des Assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation.
- Lors d'un désinvestissement et conformément à l'article A 131-3 du Code des Assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation.
- Le versement de la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

Par dérogation à l'article « Dates de valeur » de la Note d'Information valant Conditions Générales :

Sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces éventuellement nécessaires, les sommes sont investies à la SCPI Sélectinvest 1 :

- le dixième jour ouvré qui suit l'encaissement effectif par l'Assureur des fonds en cas de versement initial et libre.
- le dixième jour ouvré qui suit la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement lié à un arbitrage.

Sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces éventuellement nécessaires, les sommes sont désinvesties de la SCPI Sélectinvest 1 :

- le dixième jour ouvré qui suit la réception par l'Assureur d'une demande de règlement (en cas de terme du contrat, de décès de l'Assuré, de rachat total et partiel),
- le dixième jour ouvré qui suit la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement lié à un arbitrage. Sous réserve que l'investissement soit effectué 3 jours ouvrés avant la fin de mois, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance à partir du premier jour du deuxième mois qui suit. Dans le cas contraire, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance à partir du premier jour du troisième mois.

En cas de désinvestissement, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance jusqu'à la distribution précédente.

- Les intérêts générés par l'unité de compte Sélectinvest 1 sont distribués par l'Assureur et affectés au contrat au minimum à hauteur de 90 %, diminués des frais de gestion du contrat. Ces intérêts sont réinvestis dans la même unité de compte et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Types d'opération (cocher la case correspondante) :

Nouvelle souscription

Je souhaite effectuer sur mon contrat un versement d'un montant de euros sur le support Sélectinvest 1.

Joindre impérativement le Bulletin de souscription sur lequel sera indiqué la répartition totale du versement initial

Versement Complémentaire

J'effectue sur mon contrat un versement complémentaire de euros (*minimum 500 euros*) à investir sur support Sélectinvest 1.

Mode de règlement :

par chèque bancaire ci-joint n° libellé exclusivement à l'ordre de e-cie vie et tiré sur le compte du Souscripteur auprès de la Banque

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement) exclusivement sur le compte N°30003-03391-00050010117-43 de e-cie vie, ouvert dans les livres de La Société Générale.

Tout versement en espèces est exclu.

Arbitrage

Je demande à effectuer sur mon contrat un arbitrage de euros (*minimum 200 euros*) réparti de la façon suivante :

Désinvestissement :

Libellé des supports	Montant ou % à désinvestir

Réinvestissement :

Libellé du support	Montant à désinvestir
Sélectinvest 1	100 %

Le solde par support après réalisation de l'opération ne doit pas être inférieur à 50 euros.

SIGNATURES

Pour la bonne forme de mon dossier, je vous retourne un exemplaire du présent avenant signé et conserve le second exemplaire.

Je déclare avoir pris connaissance des termes du présent avenant et du prospectus simplifié de la SCPI Sélectinvest 1.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.

Fait à _____, le _____

Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à e-cie vie – 11 Boulevard Haussmann – 75311 Paris Cedex 09 Tél : 01 58 38 28 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat, notamment à mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.